



Municipalité de Lac-Beauport

Rapport annuel sur les matières résiduelles - 2023



Préparé par :
Anthony Coulon
Conseiller en gestion des matières résiduelles

2024-02-29

N/Réf.: 706-100



Municipalité de Lac-Beauport
N/Réf. : 706-100

Table des matières

1. INTRODUCTION	4
1.1 ÉLÉMENTS MARQUANTS	4
2. COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	5
2.1 ORDURES MÉNAGÈRES	5
2.1.1 <i>Évolution du tonnage des ordures</i>	5
2.2 RECYCLAGE	8
2.2.1 Évolution du tonnage du recyclage	8
2.3 MATIÈRES ORGANIQUES	11
2.3.1 Évolution du tonnage des matières organiques	11
2.4 ENCOMBRANTS MÉNAGERS	14
3. MATIÈRES RÉSIDUELLES GLOBALES	15
3.1 SYNTHÈSE DES TONNAGES ANNUELS DES DIFFÉRENTES MATIÈRES	15
3.2 TAUX DE VALORISATION	16
3.3 ACTIVITÉS D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION (ISÉ)	19
4. CONCLUSION	19
5. BIBLIOGRAPHIE	20

Liste des annexes

Annexe 1 : Dépliant sur la hiérarchie des 3R-V	22
Annexe 2 : Dépliant sur le tri des matières résiduelles	24



Liste des tableaux

Tableau 1 : Tonnages annuels des différentes matières de 2013 à 2023	15
Tableau 2 : Taux de valorisation des matières résiduelles de 2013 à 2023	17
Tableau 3 : Taux de valorisation des matières résiduelles de l'année 2023	18

Liste des figures

Figure 1 : Évolution du tonnage des ordures ménagères de la municipalité de Lac-Beauport.....	6
Figure 2 : Évolution du tonnage des ordures ménagères par habitant de la municipalité de Lac-Beauport.....	7
Figure 3 : Évolution du tonnage du recyclage de la municipalité de Lac-Beauport	9
Figure 4 : Évolution de la quantité de recyclage par habitant de la municipalité de Lac-Beauport.....	10
Figure 5 : Évolution du tonnage des matières organiques de la municipalité de Lac-Beauport.....	12
Figure 6 : Évolution du tonnage des matières organiques par habitant de la municipalité de Lac-Beauport.....	13

Correction

Josée Marier, Secrétaire/Réceptionniste du Service des travaux publics et infrastructures



1. Introduction

1.1 Éléments marquants

Dans la continuité de l'année 2022, 2023 a été marqué par les revirements en lien avec la transition vers la modernisation de la collecte sélective. Au moment où est élaboré ce rapport, Éco Entreprises Québec (ÉEQ), qui est l'organisme de gestion désigné par Recyc-Qc afin de mener à bien cette transition, est toujours en cours de négociation avec de nombreux organismes municipaux pour finaliser les ententes. La municipalité de Lac-Beauport (MLB) n'y déroge pas puisque les pourparlers sont toujours en cours.

La modernisation de la collecte sélective comprend aussi l'élargissement de la consigne à de nombreux contenants de boissons. Depuis le 1^{er} novembre 2023, la phase 1 de cet élargissement a commencé notamment en consignation les contenants de boissons en aluminium de 100 ml à 2L incluant dorénavant les canettes de boisson de jus de fruits, d'eaux pétillantes, d'eaux aromatisées, de cocktails ou de jus de légumes. Le prix de la consigne est également uniformisé afin de simplifier la compréhension de la population tout en gardant un rôle incitatif (Consignation, 2023). C'est en 2025 qu'est prévu la phase 2 qui a pour objectif d'élargir la consigne à tous les contenants de boisson de verre, de plastiques et de carton multicouche, de 100 ml à 2L (Consignation, 2023).

Il est également important de mentionner les changements en lien avec certaines collectes bien établies depuis de nombreuses années sur le territoire de la MLB. Avec l'ouverture de l'écocentre, aucune collecte de RDD et de TIC n'a eu lieu durant l'année 2023. En effet, l'écocentre est en mesure de les accueillir à longueur d'année. C'est pour cette raison qu'il n'y aura plus de présentation de données en lien avec ces deux catégories de matières dans le rapport annuel des matières résiduelles. Celles-ci seront présentées dans le rapport annuel de l'écocentre.

Le nombre de collecte pour le ramassage des encombrants effectué de porte-à-porte a aussi été modifié. Pour la même raison que les RDD et les TIC, il y a dorénavant qu'une seule collecte d'encombrants par année.



2. Collecte et transport des matières résiduelles

On retrouve principalement quatre types de collectes sur le territoire de la municipalité. Celles-ci sont dédiées aux ordures, recyclage, compostage et encombrants. C'est environ 3270 habitations qui sont à desservir par chargement latéral avec près de 94 km de chemin à parcourir pour les collectes.

2.1 Ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères sur le territoire de la MLB se déroule une semaine sur deux en alternance avec celle du recyclage tout au long de l'année pour le secteur résidentiel. Il y a généralement deux collectes mensuelles pour les ordures. Concernant la collecte résidentielle, chaque habitation doit être munie d'un bac vert ou noir pour la collecte des rebuts. Les multilogements ont en leur possession des conteneurs à chargement avant. Le ramassage des bacs se fait de porte-à-porte. Celui-ci est actuellement assuré par Matrec, une division de GFL Services Environnementaux, qui transporte également les déchets jusqu'au site de traitement. Le site de traitement responsable de l'élimination des déchets est la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP). Les rebuts reçus sont destinés à l'enfouissement.

La collecte des ordures pour les industries, commerces et institutions (ICI) se fait de façon hebdomadaire le mercredi tout au long de l'année. Les ICI ont en leur possession, pour amasser leurs déchets, des bacs roulants et des conteneurs à chargement avant. Ces déchets sont également ramassés et transportés par Matrec et traités par la RRGMRP.

2.1.1 Évolution du tonnage des ordures

La figure 1 illustre l'évolution du tonnage des ordures ménagères depuis l'année 2013 pour le secteur résidentiel et celui des ICI. Le tonnage de l'année 2023 suit la tendance de ces dernières années avec une quantité s'élevant à 1894 tonnes (t) tous secteurs confondus.

C'est environ 1518t qui sont attribuées au secteur résidentiel alors que les ICI ont envoyé à l'élimination une quantité approchant les 377t. La quantité de déchets pour le secteur résidentiel en 2023 est inférieure à 2022 avec une baisse d'environ 27t. Cette diminution est atténuée par une hausse provenant des ICI avec 14t supplémentaires en comparaison de l'année précédente. C'est donc une diminution totale de 13t.

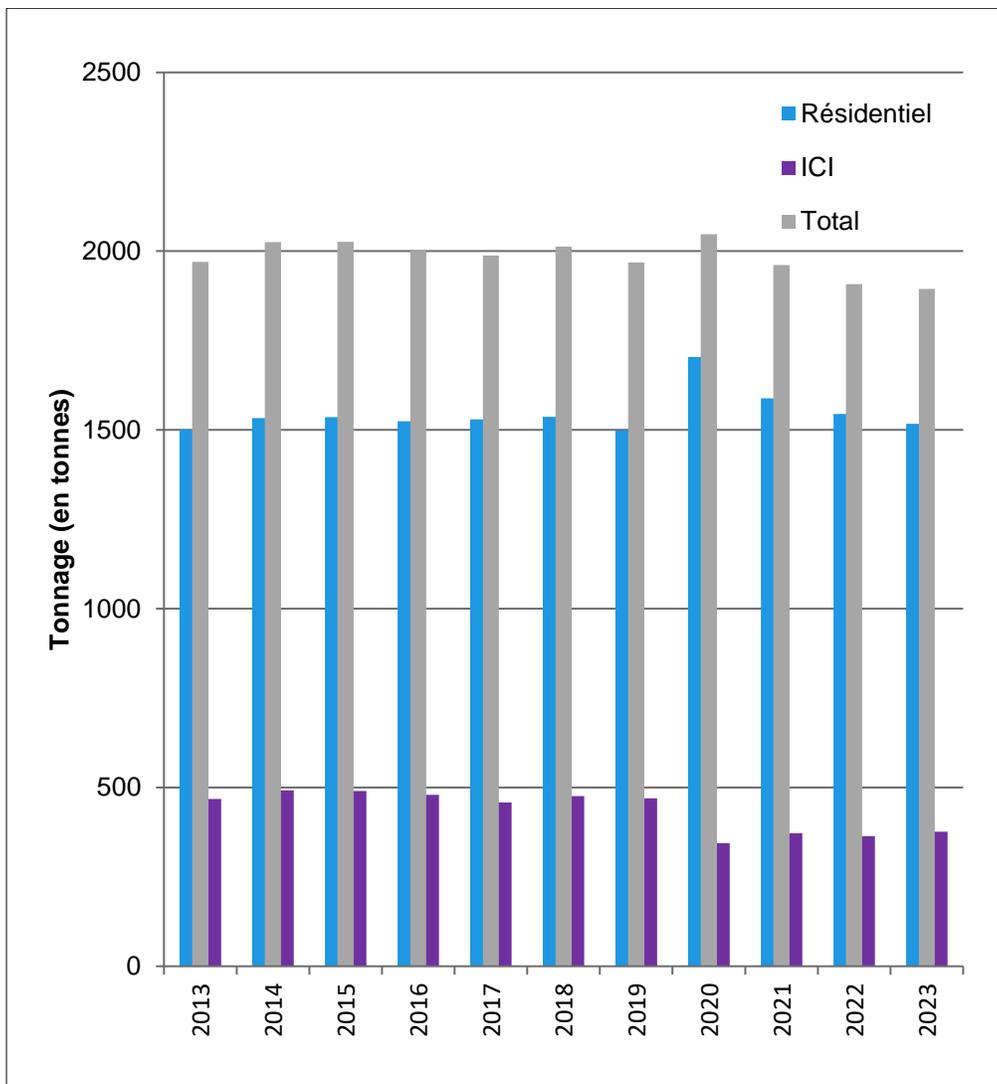
La stagnation de la quantité de déchets du secteur résidentiel depuis 2013 est encourageante puisque malgré une croissance constante de la population sur le territoire de la MLB, le tonnage continu d'osciller autour des 1500t (excluant les années de pandémie 2020/2021).



La figure 2 présente l'évolution du tonnage des ordures ménagères par habitant depuis l'année 2013 pour le secteur résidentiel et pour tous secteurs confondus. En accord avec les constatations émises précédemment, celle-ci démontre bien une tendance à la baisse pour le secteur résidentiel.

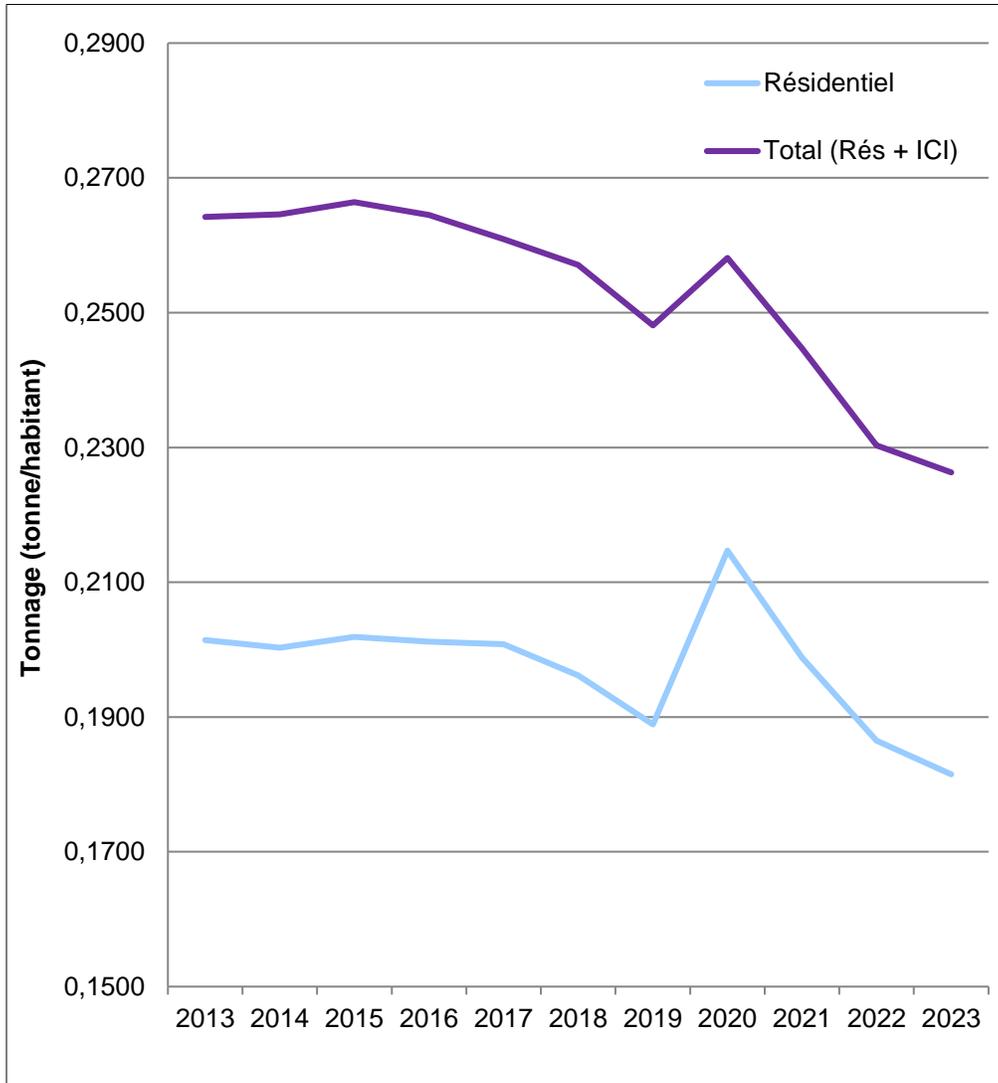
La courbe intitulée « Total » illustre une baisse significative tous secteurs confondus depuis les dix dernières années. En 2023, c'est une quantité équivalente à 226 kg de déchets par habitant qui ont été envoyés au site de traitement. Cette quantité par habitant est la plus faible depuis dix ans. Cela s'explique notamment par la diminution des déchets générés par les ICI avec l'accroissement de la population de la MLB.

Figure 1 : Évolution du tonnage des ordures ménagères de la municipalité de Lac-Beauport



Source: Données internes

Figure 2 : Évolution du tonnage des ordures ménagères par habitant de la municipalité de Lac-Beauport



Source: Données internes

2.2 Recyclage

Cette collecte, devenue omniprésente dans notre quotidien, permet de valoriser une quantité conséquente de matière. Le bac bleu, obligatoirement présent pour chaque résidence, peut-être de capacité de 240 ou 360 litres. Celui-ci est offert par la municipalité pour chaque nouvelle habitation. Aujourd’hui, on retrouve essentiellement des bacs bleus de 360 litres sur le territoire. La collecte a lieu, comme les ordures, une semaine sur deux en alternance pour les résidences et chaque mercredi pour les ICI tout au long de l’année. Les ICI sont équipés de quelques bacs roulants, mais possèdent majoritairement des conteneurs à chargement avant. Le ramassage et le transport pour la collecte du recyclage sont actuellement assurés par Matrec. Cette entreprise achemine le recyclage au centre de tri de la Ville de Québec.

2.2.1 Évolution du tonnage du recyclage

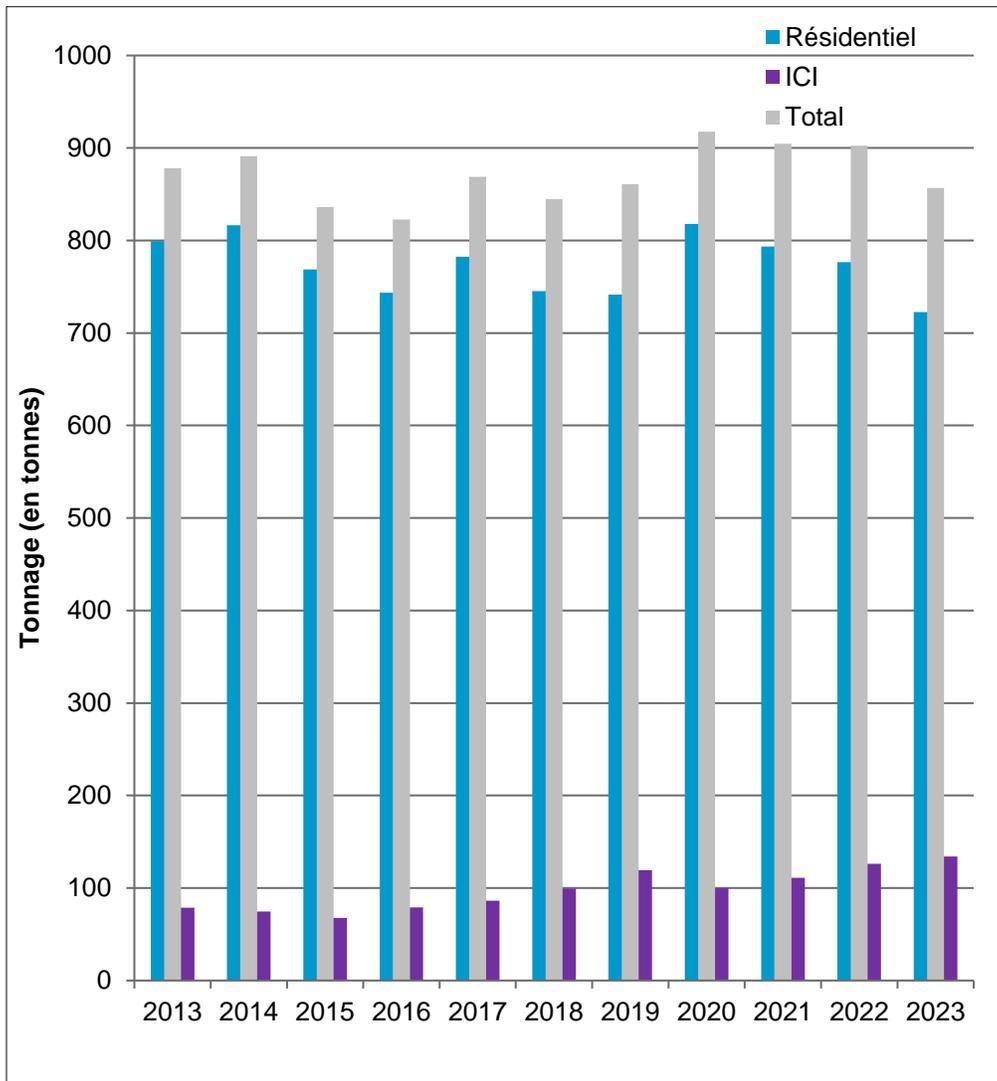
Les figures 3 et 4 présentent une diminution de la quantité des matières recyclables provenant du secteur résidentiel pour l’année 2023. Pour ce même secteur, une baisse du tonnage est constatable depuis une décennie. En 2023, ce sont 723 tonnes de matières qui ont été envoyées au centre de tri par les citoyens.

On évalue à 134 tonnes la quantité de matières recyclables provenant du secteur des ICI pour le territoire de la MLB. Contrairement au secteur résidentiel, la tendance est à la hausse pour ce secteur depuis 2013. D’ailleurs, l’année 2023 constitue le plus fort tonnage envoyé par les ICI au centre de tri.

C’est donc un total d’environ 857 tonnes de matières recyclables provenant du territoire de la MLB qui ont été récoltées ce qui représente approximativement 102 kg par habitant en 2023.

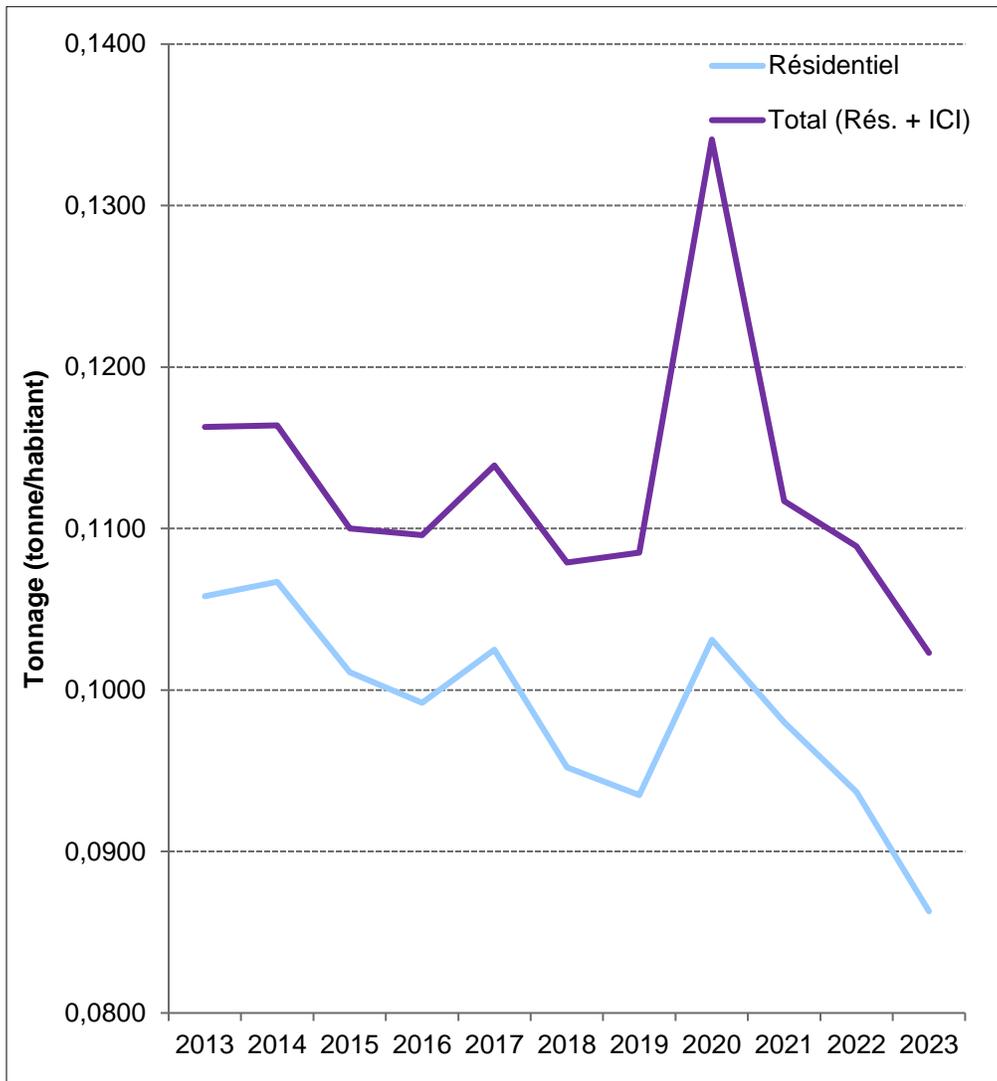
Bien qu’une diminution de la quantité de la collecte sélective depuis 2013 est observée, celle-ci n’est pas forcément de mauvais augure. En effet, la facilité d’accès pour la population aux technologies comme les tablettes et les ordinateurs peut expliquer cette tendance à la baisse. Les citoyens consultent dorénavant plus de contenu en ligne, ce qui entraîne une diminution de la consommation de certaines matières comme le papier. Cependant, il serait important de s’assurer que la baisse de cette quantité ne soit pas attribuable à un mauvais tri de la part du citoyen en procédant notamment à une caractérisation des bacs résidentiels.

Figure 3 : Évolution du tonnage du recyclage de la municipalité de Lac-Beauport



Source: Données internes

Figure 4 : Évolution de la quantité de recyclage par habitant de la municipalité de Lac-Beauport



Source: Données internes

2.3 Matières organiques

La collecte des matières organiques fait maintenant incontestablement partie du portrait de la gestion des matières résiduelles de la municipalité. Instaurée depuis plus d'une décennie, cette dernière permet une diminution importante du tonnage destiné à l'enfouissement. La collecte et le transport des matières organiques sont actuellement assurés par Matrec. Le site de traitement est GSI Environnement se situe à Saint-Henri-de-Lévis.

Contrairement aux deux précédentes collectes, celle-ci est organisée différemment. Pour le secteur résidentiel, la collecte s'effectue en porte-à-porte de façon hebdomadaire la journée du mardi, des mois de mai au début novembre. Ensuite, pour la saison hivernale, soit de mi-novembre à avril, celle-ci est assurée mensuellement, soit le premier mardi du mois. La municipalité fournit à chaque habitation un bac brun de 240 litres destiné à cette collecte.

Effectuée par la même entreprise de ramassage, la collecte des matières organiques pour les ICI se fait tous les mardis de façon hebdomadaire tout au long de l'année. Les déchets sont collectés principalement grâce aux conteneurs à chargement avant. Certains ICI, selon leurs besoins, possèdent également des bacs bruns de 240 litres.

2.3.1 Évolution du tonnage des matières organiques

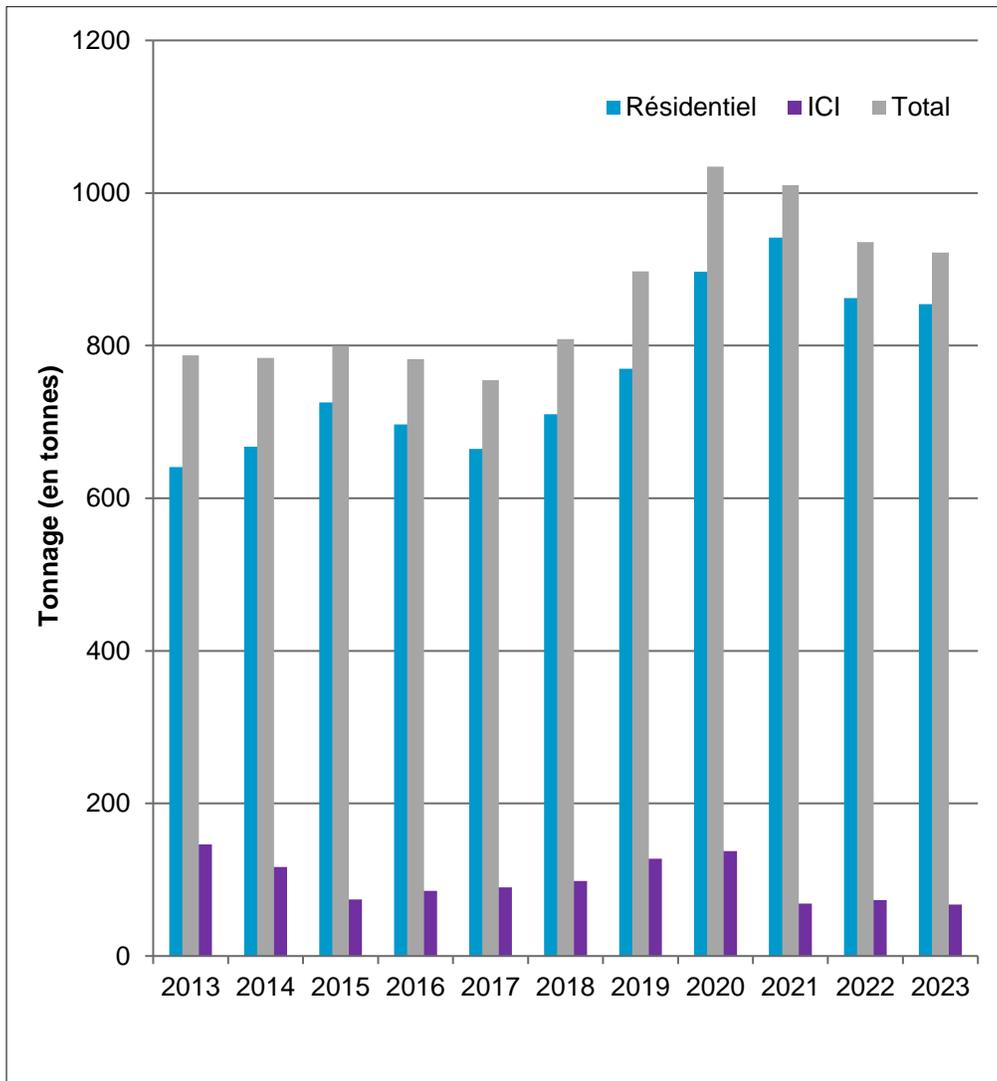
Les figures 5 et 6 montrent une diminution de la quantité collectée en 2023 des matières organiques avec un total d'environ 922t dont 854t sont attribuées au secteur résidentiel et 68t à celui des ICI. C'est une diminution de près de 14t en comparaison de l'année précédente dont 8t sont attribuables au secteur résidentiel et 6t au secteur des ICI.

Le nombre de kilos par habitant est d'environ 110 pour l'année 2023.

La participation à la collecte des matières organiques rencontre encore de la réticence chez un certain nombre de résidents. En effet, il existe des pensées limitantes chez certains d'entre eux au sujet de cette collecte et voit celle-ci comme une contrainte dans leur quotidien notamment à cause des problèmes d'odeur, des vers blancs, etc. que cela peut engendrer. Également, plusieurs citoyens utilisent le bac brun uniquement pour les résidus verts durant la période estivale, mais ne collectent pas les résidus de table. Cette quantité de matière organique non collectée se retrouve alors inexorablement dans le bac vert. Finalement, il existe une minorité d'habitants, qui par manque de volonté, choisissent tout simplement de ne pas trier.

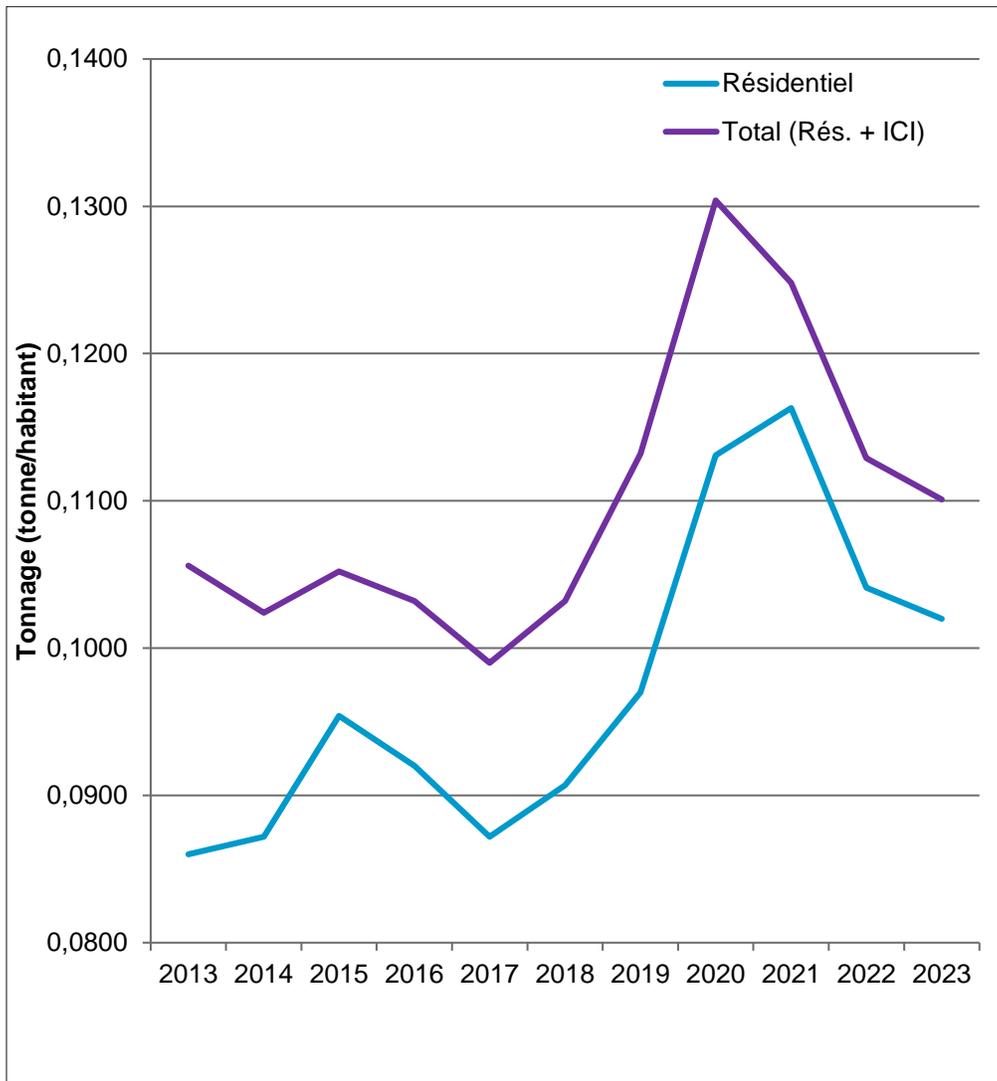


Figure 5 : Évolution du tonnage des matières organiques de la municipalité de Lac-Beauport



Source: Données internes

Figure 6 : Évolution du tonnage des matières organiques par habitant de la municipalité de Lac-Beauport



Source: Données internes

2.4 Encombrants ménagers

Une seule collecte des encombrants a été organisée sur le territoire de la municipalité. Celle-ci a été effectuée au mois de mai. Comme stipulé précédemment, le nombre de collectes pour les encombrants a diminué avec l'ouverture du nouvel écocentre. Cette collecte est destinée uniquement au secteur résidentiel. Les habitants peuvent disposer de leurs encombrants en les mettant sur le bord du chemin à la date prévue au calendrier.

Le ramassage et le transport de cette collecte sont actuellement effectués par Matrec. Le traitement des encombrants est assuré par AIM-Écocentre. L'entreprise Matrec a un délai de dix jours ouvrables pour les ramasser.

En 2023, ce sont 81t d'encombrants qui ont été ramassés.



3. Matières résiduelles globales

3.1 Synthèse des tonnages annuels des différentes matières

Il est présenté dans le tableau ci-dessous un résumé des tonnages pour les différentes matières de 2013 à 2023.

Tableau 1 : Tonnages annuels des différentes matières de 2013 à 2023

MATIÈRES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
ORDURES	1970	2025	2026	2004	1988	2013	1969	2048	1982	1908	1894
RECYCLAGE	868	891	836	831	867	845	861	918	905	903	857
MATIÈRES ORGANIQUES	787	784	800	782	755	808	897	1035	1010	936	922
ENCOMBRANTS MÉNAGERS	149	177	171	172	191	224	194	290	201	212	81
ENCOMBRANTS MUNICIPAUX *	47	41	38	38	41	12	18	34	28	1	N/A
RÉSIDUS VERTS MUNICIPAUX *	32	56	71	56	75	37	28	54	51	24	75
RDD	7	7	9	6.5	7.5	7	9	10	6,5	3,5	N/A
TIC	2	2	4	4	5	5.5	4	6	3	2	N/A
TOTAL	3862	3983	3955	3887	3922	3946	3980	4395	4186,5	3989,5	3829

Source: Données internes

*Ces matières sont collectées par le Service des travaux publics

 Une seule collecte réalisée durant l'année



3.2 Taux de valorisation

Le tableau 2 présente les différents taux de valorisation par année de 2013 à 2023 des matières résiduelles de la municipalité. Celui-ci tient compte de l'ensemble des matières résiduelles du territoire, c'est-à-dire des secteurs résidentiels et ICI.

Le tableau 3 présente la méthodologie pour le calcul du taux de valorisation pour une année. Seules les cases de couleur orange sont comptabilisées pour le calcul du taux. À titre d'exemple, le recyclage représente, pour l'année 2023, 22,38% du tonnage total des matières résiduelles ($(857/3829) * 100 = 22.38\%$). Il est acquis dans ce calcul que la totalité du recyclage envoyé au centre de tri est considérée comme valorisée.

Comme le montre le tableau 2, le taux de valorisation pour l'année 2023 est légèrement inférieur aux années précédentes. Cela s'explique notamment avec la diminution du nombre de collectes des encombrants résultant sur un tonnage plus faible et avec la disparition des collectes ponctuelles de RDD et TIC.



Tableau 2 : Taux de valorisation des matières résiduelles de 2013 à 2023

Année	Taux de valorisation en %
2013	48.48 %
2014	48.61 %
2015	48.24 %
2016	47.44 %
2017	48.23%
2018	47.86%
2019	50.53%
2020	53.40%
2021	53.18%
2022	52,17%
2023	50,48%

Source: Données internes

Tableau 3 : Taux de valorisation des matières résiduelles de l'année 2023

Matières	Tonnage	% du tonnage total
Ordures	1894	49.46
Recyclage	857	22.38
Matières organiques	922	24.08
Encombrants ménagers (valorisation à 98%)	79	2.06
Résidus verts municipaux	75	1.96
Tonnage total/Taux de valorisation	3829	50.48

Source: Données internes

3.3 Activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)

Plusieurs activités d'ISÉ dans le cadre de la gestion des matières résiduelles ont été réalisées au cours de l'année 2023.

La journée de l'environnement a eu lieu à l'écocentre avec comme objectif de faire connaître le site aux citoyens de la municipalité. Un kiosque d'information était présent afin de répondre aux différentes interrogations des résidents. Le kiosque avait également pour but de sensibiliser sur de multiples sujets comme l'importance d'adhérer à la collecte des matières organiques, de faire connaître la hiérarchie des 3RV ou bien encore d'apporter les produits dangereux à l'écocentre pour les détourner de l'élimination. Des dépliants étaient aussi distribués (annexe 1 et 2).

Toujours dans le cadre de l'ISÉ auprès des résidents, une brigade verte a parcouru plusieurs chemins de la MLB en vélos électriques. Celle-ci était composée de deux agents de sensibilisation. La brigade verte a permis la distribution de nombreux pamphlets (annexe 1 et 2) tout en abordant des sujets en lien avec les matières résiduelles.

Également, afin de contrer une problématique de « dépôt sauvage » aux conteneurs situés au bout du chemin de l'Éperon, une distribution de ces mêmes dépliants et des rappels de courtoisie a été effectuée aux chalets localisés proches du lac McKenzie. L'objectif étant de sensibiliser les personnes à utiliser adéquatement les conteneurs et de faire connaître l'écocentre. En parallèle, de nouvelles pancartes et une caméra ont été installées afin de dissuader les contrevenants de déposer des débris en dehors des conteneurs à déchets.

4. Conclusion

Comme le montre les différentes données, il est essentiel que la MLB continue ses efforts de sensibilisation auprès des citoyens et des ICI avec comme principal objectif d'inciter la population à participer à la collecte des matières organiques. Cela permettrait de diminuer le gaspillage des ressources tout réduisant le tonnage des déchets envoyés à l'élimination. Avec l'augmentation de l'effectif du personnel dans l'équipe des matières résiduelles en 2024, la MLB se donne les moyens nécessaires pour atteindre ses différentes cibles dans l'avenir en lien avec la gestion des matières résiduelles.

5. Bibliographie

Consignaction, 2023. [En ligne]
<https://consignaction.ca/citoyens/modernisation/> Consulté le 27 février 2023



Annexe 1 : Dépliant sur la hiérarchie des 3R-V

Saviez-vous que ...

Nos déchets envoyés à l'enfouissement pour leur élimination représente aujourd'hui un enjeu de taille.

En plus de devoir consacrer des terres qui seraient utiles à d'autres activités humaines, cette méthode d'élimination présente de multiples risques pour l'environnement notamment à cause du **lixiviât**. Celui-ci est un liquide provenant de l'eau de pluie qui s'écoule à travers les déchets en décomposition pouvant entraîner une pollution des sols et des nappes phréatiques.

L'enfouissement des déchets produit également du **biogaz** qui est un puissant gaz à effet de serre et représente un risque notable si ce dernier est libéré dans l'atmosphère.

En 2022, **1910 tonnes de déchets, soit 230 kg par habitant**, provenant du territoire de la municipalité de Lac-Beauport ont été envoyées à l'élimination.

Cette quantité peut être diminuée de façon considérable, notamment en utilisant le bac brun pour collecter les résidus de table tout au long de l'année et le bac bleu pour les matières recyclables.



Pour vous aider à trier, vous pouvez télécharger l'application **Ça va où ?** de Recyc-Québec ou consulter leur site internet.

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca



Pour plus d'information ou pour toutes questions, n'hésitez pas à consulter la section *matières résiduelles* du site Internet de la Municipalité ou téléphoner au **418 849-7141, poste 243**.

LA HIÉRARCHIE DES 3R-V DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

www.lac-beauport.quebec



MUNICIPALITÉ
DE LAC-BEAUPORT



Qu'est-ce que le principe des 3R-V?

3R-V signifie **R**éduction à la source, **R**éemploi, **R**ecyclage et **V**alorisation.

La hiérarchie des 3R-V indique la marche à suivre pour mettre en place une saine gestion des matières résiduelles. En respectant cette hiérarchie, des actions sont entreprises afin d'atteindre l'objectif fondamental qui est d'envoyer à l'élimination que le résidu ultime.

RÉDUIRE

En tant que consommateur, nous avons une responsabilité et une grande influence sur la quantité d'ordures qui est envoyée à l'élimination.

La réduction à la source est le meilleur moyen de diminuer notre quantité de déchets produite.



Voici quelques conseils afin d'agir individuellement en amont:

- Questionnez-vous avant d'acheter un bien. Celui-ci vous est-il réellement nécessaire?
- Si oui, l'emprunt et la location sont des alternatives à l'achat, d'autant plus si ce bien risque d'être peu utilisé dans l'avenir.
- Dans le cas contraire, optez pour un choix de biens durables et écorésponsables.
- Évitez les produits jetables et à usage unique.
- Favorisez les produits en vrac ou ceux qui possèdent le minimum d'emballage.

RÉEMPLOI

Ce qui ne vous sert plus peut faire le bonheur des autres!

Pensez à donner autour de vous ou aux friperies les différents textiles que vous n'utilisez plus. Il en est de même pour les jouets, les meubles et tout autre objet en état.

Un bon nombre d'organismes œuvrent près de chez vous. Pour les connaître, vous pouvez consulter le Bottin du réemploi sur le site Internet de la Communauté métropolitaine de Québec.



RECYCLAGE

Le recyclage vient après la réduction à la source de nos déchets et le réemploi de nos objets.

Ce procédé permet de diminuer la pression sur les ressources naturelles tout en limitant les gaz à effet de serre puisque ce sont nos matières résiduelles qui sont réintroduites dans le cycle de production en tant que matières premières pour la création de nouveaux biens.



VALORISATION

Après les 3R, c'est finalement la valorisation qui sert de mise en valeur d'une quantité conséquente de nos déchets.

En effet, celle-ci permet de détourner un bon nombre de rebuts des lieux d'enfouissement et de l'incinération.

Par exemple, la valorisation permet leur transformation en énergie ou en compost s'il s'agit de matières organiques.

Annexe 2 : Dépliant sur le tri des matières résiduelles

IMPACTS SUITE À L'UTILISATION DU BAC À ORDURES MÉNAGÈRES

Impacts environnementaux :

- Toute matière déposée dans ce bac se retrouve **inévitablement** à l'enfouissement.
- L'enfouissement des déchets favorise la **pollution** des eaux souterraines et des sols par le **lixiviât** (liquide dangereux), et la production de gaz à effet de serre.

Impacts financiers :

- Une tonne de déchets envoyée à l'élimination coûte au contribuable **150\$**.
- Une tonne de matières organiques déposée adéquatement dans le bac brun coûte au contribuable **79\$**.
- En 2022, les Lac-Beauportoises ont envoyé 1910 tonnes de matières à enfouir, soit une quantité de **230 kilos** par habitant.
- Au Québec, une étude* a démontré que 30% du total des déchets éliminés en 2019 correspondait à des matières organiques.
- Si nous projetons la statistique de 30% provenant de l'étude à la municipalité de Lac-Beauport, ce sont **573 tonnes** de matières organiques qui auraient dû être recyclées au lieu d'être éliminées, soit un coût supplémentaire de **41 000\$** pour l'année 2022.

Le bac à ordures ménagères ne doit être utilisé qu'en dernier recours!



AVANTAGES DU COMPOSTAGE

- Diminution des coûts de disposition avec un prix du tonnage **plus faible** que l'enfouissement.
- Augmentation des compensations financières distribuées aux municipalités qui contribuent le plus aux efforts de collecte des matières organiques.
- Réduction de notre impact sur l'environnement:
 - Baisse de la production de gaz à effet de serre.
 - Diminution de la quantité de lixiviât produite.
 - Réduction de la contamination des sols et des eaux souterraines.
- La création de compost permet...
 - Une diminution du gaspillage des ressources.
 - Des apports de nutriments et de micro-organismes essentiels au sol et diminue le besoin d'épandage d'engrais de synthèse.

Nous vous rappelons que la participation à la collecte des matières organiques est **obligatoire tout au long de l'année** pour tous les résidents de la municipalité de Lac-Beauport (sauf en cas de compostage domestique).

AVANTAGES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Tout comme les matières organiques, la collecte sélective est importante sur plusieurs points:

- Réduit considérablement la quantité de résidus enfouis.
- Diminue la pression sur les ressources naturelles avec la réintroduction de nos matières résiduelles dans le cycle de production.
- Réduction des gaz à effet de serre, de la dépense énergétique et de la demande en eau autrement nécessaire pour la création de nouvelles matières.
- Permet à la Municipalité d'économiser puisque les dépenses pour cette collecte sont compensées par l'attribution de subvention.

Composter et recycler, c'est économiser!

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Si les RDD sont dangereux pour vous, c'est également le cas pour l'environnement!

Il est important des les entreposer adéquatement à l'écocentre situé au 142, traverse de Laval.

Ils ne doivent pas se retrouver dans votre bac pour élimination!

Les RDD sont notamment reconnaissables grâce à ces pictogrammes visibles sur les étiquettes des différents produits.



SENSIBILISATION AU TRI DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT



Ne pas trier, ça coûte **CHER!**



79\$ / TONNE

**MATIÈRES
COMPOSTABLES**



0\$ / TONNE

**MATIÈRES
RECYCLABLES**



150\$ / TONNE

**ORDURES
MÉNAGÈRES**



Pour plus d'information ou pour toutes questions, n'hésitez pas à consulter la section *environnement* du site Internet de la Municipalité lac-beauport.quebec ou téléphoner au **418 849-7141, poste 243.**

